GrandAngoulême
AGGLOMÉRATION
25, bd Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex
Tél. : 05 45 38 60 60 - Fax : 05 45 38 60 59

DGA Ressources et Relations aux Administrés –
Direction des Finances et Conseil de Gestion
Numéro : 2026-A-152

NOMINATION DE DEUX MANDATAIRES A LA REGIE DE RECETTES DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales ;
Vu, la décision 2018-D- 234 du 25 juin 2018 portant création d'une régie de recettes « Pays d'Art et d'Histoire » ;
Vu, l'arrêté n°2026-A-028 du 6 mai 2026 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,
Vu, l'avis conforme de l'adjoint de Monsieur le comptable public, responsable du service de gestion comptable d'Angoulême en date du 14/10/2026,
Vu, l'avis conforme de la régisseuse titulaire en date du 31/08/2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 3 de l'arrêté n°2018-A-59 est complété comme suit :

Pour le bon fonctionnement de la régie de recettes « Pays d'Art et d'Histoire » sont nommés mandataires à compter du 20 octobre 2026 :

- **Madame Emma FACCHINI** née le 04/05/1996 à Paris (14ème arrondissement) ;
- **Monsieur Axel MARAIS** né le 26/03/1985 à Papeete.

Les mandataires sont placés sous la responsabilité du régisseur titulaire ou de son suppléant, avec mission de recouvrer exclusivement les recettes indiquées à l'article 3 de l'acte de création de la régie de recettes.
Les opérations réalisées par les mandataires seront intégrées chaque jour dans la comptabilité du régisseur.

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté n°2018-A-59 demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet et Monsieur le comptable public responsable du service de gestion comptable d'Angoulême, et aux intéressés.

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable public, responsable du service de gestion comptable d'Angoulême sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 13 octobre 2026

Par délégation,
Pour le président,
Le vice-président,



François NEBOUT

Pour avis conforme
Le comptable public,
Responsable du SGC d'Angoulême



David BERNARD

« Vu pour acceptation »
La régisseuse suppléante,

Laëtitia COPIN-MERLET
Vu pour acceptation

« Vu pour acceptation »
Les mandataires,

Emma FACCHINI
Vu pour acceptation

Axel MARAIS
Vu pour acceptation

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 18 NOV. 2026
Publié ou notifié
Le
18 NOV. 2026